

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE TESSENDERLO GROUP SA

1. - Définitions

TG : Tessenderlo Group SA, dont le siège social est sis Rue du Trône 130, 1050 Bruxelles, Belgique, RPM Bruxelles, TVA BE 0412.101.728

Acheteur : la personne physique ou morale à laquelle TG fournit ou a l'intention de fournir des produits et/ou des services quelconques

2. - Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des offres et des contrats en vertu desquelles ou desquels TG fournit des produits ou des services de toute sorte à l'Acheteur. Les modifications apportées aux présentes conditions générales ne sont valables que dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une convention écrite expresse entre les deux parties.

L'application de conditions générales d'achat ou d'autres conditions de l'Acheteur est exclue par les présentes, sauf stipulations expresses contraires.

3. - Offres et confirmations de contrats

Les offres n'engagent nullement TG. Seule la confirmation écrite des contrats conclus engage TG.

4. - Conditions de livraison

Sauf stipulations expresses contraires, les conditions de livraison convenues sont purement indicatives et sans engagement. Une livraison tardive ne peut occasionner aucune indemnité.

5. - Force majeure

TG se réserve le droit d'annuler ou de suspendre les commandes dont l'exécution serait devenue impossible ou très difficile, ou qui supposerait la mise en œuvre de moyens démesurés, pour tout motif non imputable à TG et qui ferait obstacle au déroulement normal des approvisionnements, de la fabrication ou des expéditions (notamment en cas de feu, grève, lock-out, occupation des locaux, cessation partielle ou totale d'exploitation suite à une décision administrative, des restrictions d'import ou d'export ou des décisions gouvernementales, une pénurie de combustible, de carburant ou de matières premières, le non-respect par un tiers de ses obligations envers TG et des augmentations de prix décidées par des fournisseurs de TG ou pour toute autre raison non imputable à TG).

6. - Droits et taxes

Les droits de douane et les taxes sur la valeur ajoutée ou autres, actuelles et futures, sont à la charge de l'Acheteur. Toute modification desdits droits et desdites taxes intervenant entre la date d'acceptation d'une commande et la date de facturation est à la charge de ou profite à l'Acheteur.

7. - Paiement

Sauf stipulations expresses contraires, les factures sont payables à réception, sans remise ni déduction d'aucune sorte.

Si la solvabilité ou la capacité de paiement de l'Acheteur est ou peut être affectée, de l'avis raisonnable de TG, ou si TG n'est pas en mesure d'obtenir une assurance crédit adéquate d'un tiers pour couvrir l'encours total dû par l'Acheteur au Vendeur, dans les conditions habituellement utilisées par le Vendeur dans le cours normal de ses activités, l'Acheteur fournit, sur demande de TG, une garantie de paiement de la forme demandée par TG et qui satisfait TG, aux frais de l'Acheteur. De surcroît, TG, outre tous les autres recours, sera en droit, sans préavis, de reporter ou de retenir la fourniture du Produit à l'Acheteur jusqu'à ce que cette garantie soit fournie. Si

cette garantie n'est pas fournie dans un délai de maximum 15 jours ouvrables, TG est en droit de mettre un terme au contrat conformément à l'Article 10.

Pour toute facture non réglée à l'échéance, TG a droit à partir du jour suivant, automatiquement et sans préavis, à l'application de l'intérêt légal dont le taux d'intérêt est basé sur un taux d'intérêt de référence et arrondi par excès au demi pour-cent. Le taux d'intérêt de référence est le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement de base la plus récente effectuée avant le premier jour calendaire du semestre en question, majoré de sept pour-cent.

Sans préjudice des droits de TG à indemnisation de ses frais conformément aux dispositions légales, TG est également en droit de percevoir une indemnité au titre des frais de recouvrement d'un minimum de 3 (trois) % du montant de la facture.

Le défaut de paiement d'une facture entraîne l'exigibilité de toutes les factures.

8. - Livraison, risques et transfert de propriété

Sauf stipulations expresses contraires, la livraison aura lieu ex works : le risque des produits livrés est transféré au moment où TG les mets à la disposition de l'Acheteur.

Sans préjudice à l'alinéa précédent, TG et l'Acheteur peuvent agréer que le transport est fait à la charge de TG. Le risque de stockage, chargement, transport et décharge tombe dans ce cas sur l'Acheteur.

La propriété des produits livrés est seulement transférée à l'Acheteur au moment où le principal, les intérêts et les frais ont été payés intégralement. Dans le cas de non-paiement, TG peut retenir l'éventuel acompte versé pour couvrir les pertes sur revente.

9. – Acceptation des produits et réclamations

Chaque livraison sera contrôlée par l'Acheteur immédiatement après réception. Les réclamations portant sur des défauts apparents doivent être formulées en écrit au plus tard endéans les huit jours de travail après livraison et les réclamations portant sur des défauts cachés doivent être formulées en écrit endéans les trois mois après livraison. Lors de toutes réclamations, l'Acheteur doit adopter toutes les dispositions nécessaires en vue de permettre à TG d'expertiser les produits sur place. L'utilisation, même d'une partie de la livraison, vaut l'acceptation de cette livraison.

Si une réclamation est reconnue justifiée, la responsabilité de TG est limitée, au choix de TG, soit au remplacement gratuit des produits reconnus défectueux, soit au remboursement du prix et le recouvrement desdits produits pour autant qu'ils ne soient pas endommagés par l'Acheteur. TG n'est pas responsable pour un dédommagement quelconque.

En aucun cas l'Acheteur ne peut prétexter d'une réclamation pour suspendre ou retarder ses règlements.

10. - Résiliation de contrat

Si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations, TG est en droit de résilier unilatéralement le contrat ainsi que, à son gré, toute commande en cours, sans préjudice de tous autres droits et dommages-intérêts. Le contrat peut être résilié de plein droit par lettre recommandée, sans recourir à la voie judiciaire.

11. - Limitation de responsabilité

La responsabilité totale de TG est limitée au paiement des dommages directs, dont le montant ne peut excéder le prix (hors TVA) de la livraison en question, sauf en cas d'un acte intentionnel de TG. La responsabilité de TG du fait de dommages indirects est toujours exclue, sauf en cas d'un acte intentionnel de TG. Les dommages indirects comprennent notamment les dommages consécutifs, le manque à gagner ou les économies non réalisées et les pertes de production.

Hormis les responsabilités acceptées conformément au présent article, TG n'assume aucune autre responsabilité à quelque titre que ce soit.

En cas de manquement de TG dans l'exécution du contrat, la responsabilité limitée de TG ne saurait être engagée que dans la mesure où l'Acheteur adresse immédiatement à TG une notification écrite valable accordant à TG un délai raisonnable pour remédier au problème et où TG ne s'acquitte pas de ses obligations dans le délai imparti. Ladite notification doit préciser de manière aussi détaillée qu'il est raisonnablement possible les manquements de TG incriminés afin que TG puisse prendre les mesures nécessaires.

L'Acheteur dégage TG, à l'égard de tiers, de toute responsabilité du fait du produit résultant de l'utilisation par un tiers d'un produit livré par l'Acheteur audit tiers, alors que ledit produit comprend des substances ou des produits livrés par TG à l'Acheteur, à moins que l'Acheteur n'apporte la preuve irréfutable que les dommages invoqués sont dus exclusivement aux substances ou aux produits de TG.

12. - Licences

Il incombe à l'Acheteur d'obtenir les autorisations et/ou licences éventuellement requises à l'importation. Dans l'hypothèse où l'Acheteur n'aurait pu obtenir en temps utile lesdites autorisations et/ou licences permettant à TG de procéder à la livraison aux dates indiquées sur la confirmation de contrat, TG serait en droit de résilier le contrat dans les conditions stipulées à l'article 10 ci-dessus, y compris lorsqu'une telle impossibilité résulte d'un cas de force majeure.

13. - Propriété intellectuelle

L'Acheteur n'enregistrera, ni directement ni indirectement, dans le monde entier, sans le consentement écrit préalable de TG, aucune marque, nom commercial ou symboles appartenant à ou utilisés par TG ou ses filiales (ou qui sont similaires à, de telle manière qu'ils peuvent créer confusion avec, ceux de TG ou de ses filiales).

14. - Règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux

Sauf stipulations expresses contraires, les termes commerciaux utilisés seront interprétés conformément à la dernière édition des "Incoterms" publiée par la Chambre de commerce internationale.

15. - Droit applicable et règlement des différends

Tous les contrats conclus entre TG et l'Acheteur sont régis exclusivement par le droit belge.

Tous différends résultant de ou afférents à ces contrats relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles.